

Madame L'Inspectrice d'Académie,  
Monsieur le Préfet,  
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,



Lors de la préparation de cette carte scolaire, nous avons été invités à participer à un Groupe de Travail avant le CTSD du 29 janvier dernier. Ce que nous saluons, dans la mesure où nous pensions que cette carte scolaire se ferait sous le signe d'un vrai travail de concertation entre les représentants des personnels et l'administration. Nous estimons que cela n'a pas été le cas nous concernant.

Vous nous avez présenté, Madame l'Inspectrice d'Académie, le fruit du travail de vos services pour des mesures de carte scolaire que vous avez estimées, lors du CTSD, faites dans l'équité. Au regard des chiffres sur lesquels nous avons travaillé, nous ne mettons visiblement pas le même sens sur le mot « **équité** ». Nous avons en effet besoin d'une définition claire de ce terme, car nous ne voyons pas où vous mettez l'équité quand vous ne faites pas de proposition d'ouverture sur des écoles de milieu rural où on comptabilise des effectifs frôlant les 28 élèves par classe... Ceci n'est qu'un exemple, mais les effectifs des écoles rurales requièrent eux aussi votre attention !

A l'Unsa-Education, cela fait maintenant plusieurs semaines que nous travaillons cette carte scolaire, que nous prenons l'attache de nos collègues et vérifions scrupuleusement les informations qui nous sont données, de façon à être le plus possible fidèle à la réalité.

Notre département se voit doté de 4 postes supplémentaires à la rentrée 2021. Soit dit en passant, 4 postes « empruntés » à nos voisins corréziens et creusois ... Ce ne sont pas ces 4 postes qui permettront l'amélioration des conditions d'enseignement ! J'en profite d'ailleurs pour souligner que la proposition initiale dévoilée en CTA était certes de 8 postes supplémentaires, mais toujours au détriment de nos départements voisins. L'Unsa-Education ne cautionne pas cette façon de faire. Nous avons à ce sujet interpellé Madame la Rectrice pour qu'une dotation supplémentaire ait lieu pour l'Académie de Limoges. Malheureusement, ces 4 postes ne suffiront pas à réorienter les marges dégagées par la baisse démographique. De même les enfants de moins de trois ans, ainsi que les élèves d'ULIS doivent être pris en compte dans les effectifs. Chaque élève présent à l'école doit pouvoir bénéficier d'une prise en charge de qualité. Les écoles connaissent des besoins importants même s'ils sont moins visibles immédiatement que les classes : présence d'enseignants spécialisés pour répondre aux besoins éducatifs particuliers toujours plus prégnants, remplacement notamment pour la formation initiale et continue ou temps dévolu à la direction d'école. Sur ce point, nous rappelons qu'à la rentrée 2021, le régime des décharges doit être amélioré. Tous les moyens nécessaires doivent donc être consacrés, d'une part à la consolidation des décharges précédemment prévues pour les écoles de 1 à 3 classes et d'autre part aux augmentations des régimes de décharges actuels. C'est le sens des engagements pris par le ministre, l'Unsa-Education sera vigilante à ce que ce soit bien le cas et est également disponible pour travailler à l'organisation concrète de ces décharges dans les départements.

Par ailleurs d'autres champs, depuis trop longtemps mis en tension, voire parfois délaissés et dégradés, devront également trouver des réponses dans le contexte de ces dotations. Il est temps que la tendance s'inverse concernant les RASED qui ont été fragilisés ces dernières années alors qu'ils jouent un rôle

très important dans le traitement de la grande difficulté, qui plus est dans cette période, où la rupture scolaire a précisément touché avant tout les plus précaires et les plus en difficulté dans les apprentissages. Vous dotez notre département, Madame l'Inspectrice d'Académie, d'un poste d'enseignant référent supplémentaire et nous le saluons. Vous dégager également un moyen sur la coordination des PIAL, nous vous en remercions. Nous en profitons cependant pour souligner le manque d'AESH (bien que nous sachions qu'un recrutement est en cours) et soulignons que, début janvier, 77 enfants en situation de handicap ne bénéficiaient pas d'accompagnement au sein des classes. Nous en profitons d'ailleurs pour rappeler que les AESH indispensables à l'école inclusive attendent toujours leur revalorisation, une vraie reconnaissance de leur compétences ...

Au delà de ce que nous dénonçons dans ces propos liminaires, nous renouvelons auprès de vous, Madame l'Inspectrice d'Académie, Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN, la demande que nous avons portée auprès de Madame la Rectrice lors du CTA : que notre département, et par voie de conséquence, notre Académie, soit dotée de postes supplémentaires pour la rentrée prochaine, le Ministère en ayant gardé 220 en réserve « pour faire face aux ajustements qui s'avèreraient nécessaires en cours de gestion ». D'autant plus qu'avec les moyens insuffisants dont nous disposons pour la rentrée prochaine, certaines injonctions ministérielles (dont la limitation des GS, CP et CE1 à 24) ne sont pas réalisables en l'état.

Restons engagé.e.s pour l'Ecole Publique !